

FAR, et avec le général Kabiligi, responsable des opérations des FAR, dans des véhicules camouflés et sous forte escorte⁹². À la mi-mai, des Français se battent aux côtés des FAR dans la région de Butare : interrogé à ce sujet par le journaliste du *Figaro* Patrick de Saint-Exupéry, un haut gradé répond : « C'est possible. Il s'agit peut-être de mercenaires⁹³. » Enfin, un télégramme diplomatique indique, sans plus de précision, que le 19 juin 1994 « un blanc en civil armé d'un LRAC [lance-roquette antichars] français a été observé à proximité immédiate de l'hôtel occupé par les autorités militaires rwandaises à Kigali⁹⁴ ».

Ainsi des soldats réguliers français qui sont sous l'autorité de Paris et des mercenaires français, qui le sont peut-être aussi, sont bel et bien présents au Rwanda pendant le génocide, dans la zone contrôlée par le gouvernement intérimaire et son armée qui encadraient les massacres.

Livrer des armes aux génocidaires

L'une des demandes prioritaires des FAR est honorée par Paris : la fourniture de munitions et de matériel militaire. Ininterrompue depuis 1990, elle s'est poursuivie après l'embargo sur les armes décrété par les accords d'Arusha : les livraisons de janvier et mars 1994, saisies par la Minuar et stockées au camp de Kanombe¹, sont récupérées par les FAR dès le 7 avril⁹⁵. Le colonel belge

1. Lire *supra*, p. 109.

Luc Marchal, commandant les troupes de la Minuar dans le secteur de Kigali, accuse la France d'avoir poursuivi les livraisons d'armes après le début du génocide. Il dit tenir l'information de l'un de ses subordonnés, qui affirme avoir vu, la nuit du 8 au 9 avril 1994, les FAR décharger de l'un des avions français de l'opération Amaryllis qui venaient d'atterrir des caisses de munitions de mortier et les charger sur des véhicules de l'armée rwandaise⁹⁶. Le colonel Poncet, commandant l'opération Amaryllis, a répondu que « les unités sous [s]es ordres n'étaient pas équipées de mortiers », ce qui n'exclut pas la possibilité d'une livraison aux FAR.

La France (de même que le Royaume-Uni, Israël et l'Afrique du Sud, entre autres) a directement livré et indirectement favorisé la fourniture d'armes et de munitions au gouvernement et à l'armée qui encadrent le génocide ; et ceci tout au long du génocide, y compris après l'embargo décrété par les Nations unies le 17 mai 1994¹. Le 19 mai, Philippe Jehanne, ancien des services secrets servant au cabinet du ministre de la Coopération, Michel Roussin (dont dépend le général Jean-Pierre Huchon), reconnaît que la France livre des munitions aux FAR en passant par Goma⁹⁷. Ces livraisons d'armes organisées de concert avec les autorités françaises sont confirmées par le lieutenant-colonel Cyprien Kayumba, qui rédige un compte rendu de ses achats d'armes⁹⁸. Tout au long du génocide, le général Huchon reçoit régulièrement ce

1. Sur l'embargo, lire *infra*, p. 194 et p. 321.

77. Christophe Boltanski, « Une barbouze au cœur du génocide », *Le Nouvel Observateur*, 6 février 2014; François Crétollier (dir.), *Le Crapuleux Destin de Robert-Bernard Martin. Bob Denard et le Rwanda*, rapport de l'association Survie, 2018, p. 15.
78. Benoît Collombat, France Inter, 16 septembre 2009.
79. Sur Barril au Rwanda, lire Sylvie Coma, « Rwanda : les bonnes affaires du capitaine Barril au temps du génocide », *Charlie Hebdo*, 9 septembre 2009; « Quand Barril enfumait les médias », *Charlie Hebdo*, 16 septembre 2009; « Besoin d'armes ? Tapez barril.fr », *Charlie Hebdo*, 23 septembre 2009; Christophe Boltanski, « Une barbouze au cœur du génocide », art. cité.
80. Bob Denard et Georges Fleury, *Corsaire de la République*, Paris, Robert Laffont, 1998.
81. François Crétollier (dir.), *Le Crapuleux Destin de Robert-Bernard Martin*, rapport cité, p. 5.
82. *Ibid.*, p. 15.
83. *Ibid.*, p. 7-8.
84. Lieutenant-colonel Ephrem Rwabalinda, lettre au ministre de la Défense et au chef d'état-major de l'armée rwandaise, Gitarama, 16 mai 1994 [fgt].
85. « Comment Colette Braeckman a vécu le génocide rwandais », *Le Soir*, 26 mars 2019.
86. Voir une compilation des sources dans Jacques Morel, *La France au cœur du génocide des Tutsis*, op. cit., p. 697.
87. Jean-Pierre Chrétien (dir.), *Rwanda. Les médias du génocide*, op. cit., p. 317.
88. Lieutenant-colonel Ephrem Rwabalinda, lettre au ministre de la Défense et au chef d'état-major de l'armée rwandaise, op. cit.
89. Olivier Lanotte, *La France au Rwanda (1990-1994)*, op. cit., p. 369, 458-459 et 470; lire une compilation des sources dans François Graner, *Le Sabre et la Machette*, op. cit., p. 91.
90. Colonel Thierry Jouan, *Une vie dans l'ombre*, Monaco, éditions du Rocher, 2013.
91. Catherine Ninin, RFI, 30 mars 2004 [fgt].
92. Georges Ruggiu, interrogatoire par Pierre Duclos, cassette n° 43, face B, TPIR, 1999, p. 12-13 [fgt].
93. Patrick de Saint-Exupéry, « France-Rwanda : des mensonges d'État », art. cité.
94. Télégramme diplomatique du 20 juin 1994 à 7 h 08.

95. Colonel Joseph Dewez, « KIBAT. Chronique 6 avril. 19 avril 1994 », 20 septembre 1995, non publié, p. 17 [fgt].
96. Assemblée nationale, *Enquête sur la tragédie rwandaise*, op. cit., t. I, p. 264; lire aussi colonel Luc Marchal, « Exposé devant la commission d'enquête interne de l'état-major belge », 1994, cité dans Sénat de Belgique, Rapport fait au nom de la commission d'enquête concernant les événements du Rwanda, Annexe 5, 1-611/12, t. II, annexe A, p. 45 [fgt].
97. Gérard Prunier, *Rwanda 1959-1996*, op. cit., p. 332, note 136.
98. Lieutenant-colonel Cyprien Kayumba, « lettre au ministre de la Défense à Bukavu », 26 décembre 1994, in Assemblée nationale, *Enquête sur la tragédie rwandaise*, op. cit., t. II, p. 563-567 [fgt].
99. Patrick de Saint-Exupéry, *Complices de l'inavouable*, op. cit., p. 209-210.
100. Caroline Dumay et Patrick de Saint-Exupéry, « Les armes du génocide », *Le Figaro*, 3 avril 1998.
101. Théodore Sindikubwabo, lettre au président Mitterrand, 22 mai 1994 [fgt].
102. Assemblée nationale, *Enquête sur la tragédie rwandaise*, op. cit., t. III, vol. 1, p. 395.

IV. Au secours des assassins

1. *Journal de 20 heures*, TF1, 16 mai 1994 [fgt].
2. Compte rendu analytique de la première séance de la session extraordinaire de la commission des droits de l'homme de l'ONU sur le Rwanda, 24 mai 1994, ONU, E/CN.4/S-3/SR.1, section 32-33 [fgt].
3. Johanna Siméant, « Qu'a-t-on vu quand "on ne voyait rien" ? Sur quelques aspects de la couverture télévisuelle du génocide au Rwanda par TF1 et France 2, avril-juin 1994 », in Marc Le Pape, Johanna Siméant, Claudine Vidal, *Crises extrêmes. Face aux massacres, aux guerres civiles et aux génocides*, Paris, La Découverte, 2006, p. 36.
4. Reportage de Dorothée Olliéric, journal du soir de Philippe Lefait, France 2, 7 mai 1994.
5. Jean-Christophe Klotz et Patrick Vincent, « La vie en sursis », reportage dans *Envoyé spécial*, France 2, 26 mai 1994.
6. Sur la doctrine humanitaire interventionniste de Bernard Kouchner, lire Clara Egger, *ONG. Les Organisations néo-gouvernementales*, Marseille, Agone, 2020 (à paraître).
7. Théodore Sindikubwabo, lettre au président Mitterrand, 22 mai 1994 [fgt].